

Communauté de Communes de Marne et Chantereine



BROU-SUR-CHANTEREINE • CHELLES • COURTRY • VAIRES-SUR-MARNE

Rapport d'activité 2007

En application de l'article L521.39 du code général des collectivités territoriales a été établi le présent rapport annuel d'activité qui retrace l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale Marne et Chantereine sur l'année 2007. Ce rapport est accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire.

La communauté de communes Marne et Chantereine a été mise en place en 2005.

Au cours des années 2005 et 2006 ont été engagés les transferts de compétences prévus par les statuts, en partenariat étroit avec les quatre communes membres.

L'année 2007 marque la prise en charge complète des compétences qui ont été transférées et donc des missions qui ont été confiées par les communes constituant l'intercommunalité.

La communauté de communes Marne et Chantereine a été créée par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2004 et mise en place à effet du 1^{er} janvier 2005.

Elle regroupe quatre communes (Brou-sur-Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires-sur-Marne) et compte aujourd'hui plus de 70 000 habitants.



Située à la frange ouest du département de Seine-et-Marne, à 18 km à l'Est de Paris, la communauté de communes Marne et Chantereine est limitrophe de Marne la Vallée et proche du pôle de Roissy.

Son territoire s'étend sur 3 076 hectares, composé au Nord d'un espace périurbain ouvert sur l'environnement rural et au Sud d'un tissu urbain relativement dense.

Sommaire

Une communauté de projets	7
Une organisation structurée	7
Un Agenda 21 pour le territoire	8
Une stratégie économique active	10
Un aménagement maîtrisé et cohérent	14
Les déplacements facilités	17
Un environnement préservé et valorisé	20
Le renforcement des politiques culturelles, sportives et de loisirs	23
Un dispositif de politique de la ville	30
Un développement progressif des moyens	34

Une communauté de projets

Les fondements et principes de la coopération entre les quatre communes et de la mise en place d'une structure intercommunale sont fixés dans la charte communautaire qui met en avant la volonté de « renforcer la cohérence globale d'un aménagement équilibré dans le cadre d'un environnement durablement protégé ».

Les compétences statutaires traduisent les ambitions du projet communautaire et prônent dans une démarche de développement durable :

- un aménagement équilibré basé sur la qualité urbaine et le respect de l'environnement ;
- un développement économique visant à l'implantation de petites et moyennes entreprises dans le respect des exigences environnementales et sociales ;
- une croissance de l'habitat maîtrisée intégrant le cadre de vie, l'équité et la mixité sociale ;
- une politique de déplacements favorisant l'intermodalité, les transports publics et les liaisons douces ;
- une action volontaire de prévention et de solidarité sociales ;
- un renforcement des politiques culturelles et sportives.

Une organisation structurée

La communauté de communes Marne et Chantereine est composée d'une assemblée délibérative de quarante-trois élus délégués par leur commune. Chacune des municipalités est représentée par des délégués dont le nombre a été fixé de manière proportionnelle au regard du nombre d'habitants.

- Brou-sur-Chantereine 7 délégués
- Chelles 19 délégués
- Courtry 7 délégués
- Vaires-sur-Marne 10 délégués

Marne et Chantereine fonctionne au travers de différentes instances :

Le Conseil communautaire

Le Conseil, composé exclusivement d'élus municipaux délégués par les communes, délibère sur toutes les questions relevant des compétences transférées par les

communes membres et inscrites dans les statuts de Marne et Chantereine. La périodicité des réunions est mensuelle.

Le Bureau communautaire

Le Bureau est constitué du président, de trois vice-présidents et de huit vice-présidents délégués. La présidente ou le vice-président du Conseil participatif assiste également aux réunions du Bureau communautaire. Le Bureau est chargé d'étudier en amont les questions inscrites au Conseil et de prendre toute décision concernant les domaines d'actions qui lui ont été délégués par le Conseil.

Les Commissions

Neuf commissions correspondant aux principales compétences exercées par l'intercommunalité :

- Le développement économique et l'emploi

- L'aménagement de l'espace et l'habitat
- Les transports, les déplacements, la voirie et les liaisons douces
- L'écologie urbaine et l'environnement
- Le développement culturel et sportif
- Le tourisme et les loisirs
- La démocratie participative et l'Agenda 21
- La politique de la ville et la coopération décentralisée
- Les finances

Chacune de ces commissions est présidée par le vice-président en charge du secteur. Chaque commission est composée de douze conseillers communautaires, auxquels sont associés quatre délégués participatifs.

Les groupes de travail ou comités de pilotage

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets, peuvent être créés des groupes de travail ou comités de pilotage. Les commissions peuvent constituer des groupes de travail ou comités de pilotage dont l'objet est d'examiner au préalable les questions devant passer en bureau et en conseil communautaire.

Un Agenda 21 pour le territoire

La mise en œuvre du projet communautaire s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative au travers d'une concertation préalable et régulière avec la population. Cette démarche s'est traduite concrètement par la mise en place d'un conseil participatif et d'un Agenda 21.

Agenda 21

Marne et Chantereine a mis le développement durable au cœur de son projet territorial et la communauté de communes s'est engagée, dès sa création, dans une démarche Agenda 21.

L'Agenda 21 a été élaboré en concertation avec les élus, les services, le conseil participatif et les habitants dans une première phase de diagnostic partagée puis dans une seconde étape d'élaboration commune des enjeux et des actions à retenir. Cet Agenda 21 a été validé lors de la séance du conseil communautaire du 4 avril 2007. Plus précisément, les délégués des communes ont acté l'Agenda 21 de Marne et Chantereine comme un outil de travail partagé et prospectif autour de six enjeux et orientations et avec la déclinaison des objectifs correspondants.

Suite à cette validation, l'Agenda 21 est entré dans une phase de rédaction et de suivi. Des contacts ont été établis avec chaque service concerné par le contenu de l'Agenda 21. Des fiches objectifs et des fiches actions de l'Agenda 21 ont pu être rédigées. Parallèlement, dans le cadre du partenariat établi avec l'ARENE Ile-de-France, s'est déroulée une formation sur le suivi et l'évaluation de l'outil Agenda 21 à partir de septembre 2007.

Conseil participatif

Lors de sa création, Marne et Chantereine a souhaité s'inscrire dans une démarche participative qui associe les

citoyens aux choix, à la gestion, au suivi des décisions de la communauté de communes.

Un conseil participatif de 86 membres a été mis en place. Composé d'un collège de 43 « acteurs locaux » et d'un collège de 43 « citoyens », ce conseil consultatif a pour principal objectif de représenter un espace de dialogues, de débats et de propositions sur l'ensemble des sujets concernant le devenir du territoire. Pour cela, les conseillers participatifs se réunissent régulièrement lors de séances plénières du conseil participatif, lors de conseils d'orientation restreints (président du conseil, vice-président, secrétaire, rapporteurs) et en groupes de travail. Des membres du conseil participatif assistent également à la totalité des commissions communautaires. La Présidente du conseil participatif est présente au bureau communautaire.

Les attributions du conseil participatif Marne et Chantereine sont les suivantes :

- former un espace de dialogues, de débats et de propositions sur l'ensemble des sujets concernant le devenir du territoire (participation à l'agenda 21),
- développer la participation de la société civile aux différentes étapes de l'élaboration des projets de Marne et Chantereine,
- donner un avis sur des dossiers spécifiques,
- s'«autosaisir» de sujets intéressants le devenir du territoire.

Sur l'année 2007, l'activité du conseil participatif a été forte dans les commissions et sur les projets. Le nombre de conseillers est resté stable durant cette période. Au-delà de cette activité courante, une délégation du conseil participatif a participé aux journées mondiales de la démocratie participative qui se sont tenues à Lyon en décembre 2007.

Une stratégie économique active

La situation géographique du territoire, au carrefour des pôles d'emplois et d'activités de Roissy et de Marne la Vallée est privilégiée, mais nécessite un développement économique en complémentarité de ces bassins. Le projet économique de la communauté de communes repose sur l'affirmation de plusieurs axes de développement, la mise en valeur du territoire et le dynamisme de l'activité économique à moyen et long terme.

Au regard de ces enjeux, les potentialités de développement du territoire s'appuient sur plusieurs principes :

- assurer la reconversion d'anciens sites industriels (CEA à Courtry, site EDF à Vaires, zone SNCF triage sud à Chelles),
- renforcer les pôles économiques existants (extension des zones d'activités de la Tuilerie à Chelles et de la Régale à Courtry),
- accompagner la création d'entreprises,
- soutenir le commerce et les marchés d'approvisionnement,
- faciliter l'accès à l'emploi.

Assurer la reconversion des anciens sites industriels

Cela s'est traduit sur l'année 2007 par la poursuite des actions engagées sur les années précédentes, à savoir :

- engagement des études préalables à l'aménagement des anciens terrains EDF de Vaires-sur-Marne (12ha) et à l'aménagement du sud triage (20ha) à Chelles et Vaires-sur-Marne,
- étude préalable à l'acquisition des anciens terrains du CEA à Courtry (15ha).

Renforcer les zones d'activités existantes

- par la poursuite du développement de la ZAC de la Tuilerie : 17 500 m² commercialisés en 2007 par acte authentique soit une commercialisation à 90% de la ZAC, ouverture de la plateforme logistique STP (filiale du groupe La Poste) employant 250 salariés.
- par la création de la ZAC de la Régale à Courtry (15ha) et la désignation d'un concessionnaire (SEM Chelles Avenir),

Favoriser la création d'entreprises

Marne et Chantereine s'est impliquée pour accompagner les créateurs d'entreprise dans leurs projets :

- en adhérant au dispositif initié par la plate forme d'initiatives locales du nord seine et marne qui permet notamment l'attribution de prêts d'honneur.
- par la mise en place de permanences à la maison de l'emploi.
- 191 demandes d'implantation ont été exprimées auprès du service en 2007, 60 créateurs d'entreprise ont été reçus.
- par la gestion des ateliers locatifs : 7 locataires, et un nouvel arrivant accueilli (NESCARGOT) pour un congé reçu (CPF).

Soutenir le commerce et les marchés d'approvisionnement

- Marne et Chantereine a adopté une gestion unifiée des marchés de Brou-sur-Chantereine, Chelles et Vaires-sur-Marne avec désignation d'un prestataire unique pour ces trois équipements.
- une étude sur la situation du commerce sur Marne et

Chantereine a été menée avec la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne.

- six opérations d'animation commerciale ont été réalisées en partenariat avec les associations des commerçants et les villes. A Chelles : les « 10 jours du Centre-Ville » ; le salon de l'automobile ; le marché de Noël. A Vaires-sur-Marne, les talents Vairois, le week-end de Noël. L'opération les tapis rouges s'est déroulée sur Brou-sur-Chantereine, Courtry et Vaires-sur-Marne.

Faciliter l'accès à l'emploi

- sur les 3 pôles emplois gérés par la communauté de communes (un à la Maison de l'emploi Marne et Chantereine à Chelles, un à l'école Jean Jaurès de Brou-sur-Chantereine et un en mairie de Vaires-sur-Marne), 2 500 entretiens individuels effectifs ont eu lieu et 4 780 visites se sont faites en accès libre.
- création de la Maison de l'emploi du nord-ouest Seine-et-Marne en partenariat avec les intercommunalités de Marne-la-Vallée (Val Maubué et Val d'Europe) et de Marne et Gondoire, ce qui représente un bassin de 230 000 habitants.

Une promotion du territoire par une politique de communication active

Communication économique :

- Mise à jour de la plaquette économique et de la carte économique du territoire
- Création d'un stand mobile pour valoriser les actions économiques du territoire

Observation économique :

- Etablissement d'un tableau de bord économie-emploi du territoire de l'année 2006
- Réalisation d'une revue de presse économique.

- Créations de trois bases de données (demandes d'implantation, suivi créateurs d'entreprise, cessions foncières et immobilières)

Participation à des salons spécialisés :

- AIRE à Arlington (15/03), SIMI à la porte Maillot (du 28 au 30/11), salons importants en Ile-de-France en raison de la qualité de leurs exposants.

ZOOMS

Ouverture de la plate-forme industrielle de traitement de la presse du groupe la Poste dans l'espace d'activité économique de la Tuilerie (mars 2007)

Avec une trieuse figurant parmi les plus modernes d'Europe, le bâtiment de 27 500 m², conçu dans une démarche de qualité environnementale, traite 40% des 1,4 milliards de journaux et magazine distribués par STP, filiale du groupe La Poste. À l'ouverture de l'établissement, le site a accueilli deux cent dix salariés. Pour les recrutements, l'entreprise a bénéficié de la mobilisation de la Maison de l'Emploi Marne et Chantereine.

Dates clés :

- Mai 2006 : vente du terrain d'assiette de l'opération (67 872 m²).
- Décembre 2006 : livraison du bâtiment.
- Mars 2007 : démarrage de l'activité.
- Octobre 2007 : inauguration officielle.

Création de la ZAC de la Régale (avril 2007)

La Régale est à l'origine un parc d'activité de 18 ha qui a été développé sous forme de lotissement dans les années 1970 par le Crédit agricole sur la commune de Courtry. Il compte aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises et 500 emplois.

Bénéficiant depuis 2006 d'un nouvel accès direct depuis la francilienne et à terme d'un échangeur complet avec cette dernière, ce parc d'activité présente tous les atouts nécessaires pour connaître de nouveaux développements. Un doublement du parc initial a ainsi été engagé au travers d'une nouvelle ZAC créée par le conseil communautaire en avril 2007 et aménagée par la SEML Chelles-Avenir.

Dates clés :

- Avril 2007 : création de la ZAC.
- Septembre 2007 : désignation de l'aménageur, la SEM Chelles-Avenir.

Création de la Maison de l'emploi du nord-ouest Seine-et-Marne (juin 2007)

En cohérence avec le bassin d'emploi de 230 000 habitants, Marne et Chantereine s'est associée avec les intercommunalités de Marne-la-Vallée (Val Maubuée, et Val d'Europe) et Marne et Gondoire, au sein d'une structure associative labellisée « Maison de l'emploi » répondant au dispositif mis en place par le ministère de la Cohésion sociale de l'époque. L'objectif visé pour cette structure est la mise en œuvre sur le bassin de l'ensemble des dispositifs, actions et coopérations nécessaires pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi. L'objectif est également la mise en cohérence, à cette échelle, de l'ensemble des politiques publiques menées par les différents acteurs concernés.

Dates clés :

- Février 2007 : labellisation du projet de Maison de l'emploi par le ministère de l'Emploi.
- Juin 2007 : mise en place de la structure associative par l'assemblée constitutive
- Octobre 2007 : recrutement d'un directeur, adoption du programme d'actions et engagement des premières

actions. Cependant les collectivités sont toujours dans l'attente de la convention financière confirmant l'engagement de l'Etat.

Création d'une coopérative de promotion des énergies renouvelables (octobre 2007)

Une société coopérative d'intérêt collectif Pôle énergies renouvelables environnement (PEREn) regroupant des entreprises, une coopérative d'achat des artisans (CAAB77), une association environnementale (IDEMU), des salariés et un établissement public (Marne et Chantereine), mis en place un forum des énergies renouvelables et de l'environnement sous l'enseigne Ecosève.

Cette implantation a été opérée sur 220 m² dans le centre commercial Chelles 2 où Ecosève avec une vitrine technologique et un guichet unique poursuivant trois objectifs :

- la sensibilisation du public et des scolaires au développement durable et aux énergies renouvelables au travers d'expositions, de rencontres et d'animations thématiques ainsi que par un centre de documentation en libre accès,
- l'information des visiteurs par des conseillers Info-énergie placés sous l'égide de l'ADEME,
- la diffusion de l'offre technologique au travers d'exposition de matériels.

Dates clés :

- Octobre 2006 : Recrutement d'un chargé de mission pour monter le projet labélisé par la région Ile-de-France,
- Mars 2007 : montage d'une SCIC avec participation de Marne et Chantereine,
- Octobre 2007 : ouverture d'un boutique-point d'information-lieu d'exposition à Chelles 2 sous enseigne « Ecosève ».

Actions Agenda 21

- Accompagner les demandeurs d'emploi pour favoriser l'insertion en déployant l'offre de service proposée localement aux demandeurs d'emploi au travers du réseau emploi intercommunal (maison de l'emploi intercommunale, pôles emploi communaux) et en cohérence avec la Maison de l'emploi du nord-ouest Seine-et-Marne.
- Renouveler l'espace urbain en reconvertissant ou étendant les zones d'activités existantes (site EDF de Vaires-sur-Marne, site du CEA à Courtry, site triage-sur sur Chelles et Vaires-sur-Marne.
- Encourager la mise en place d'une offre foncière et immobilière diversifiée en développant un immobilier adapté aux entreprises en création et aux petites entreprises.

- Favoriser la tertiarisation des activités.
- Organiser l'émergence de nouvelles facilités pour les entreprises : en accompagnant l'implantation des entreprises, en adaptant l'offre de transport, en initiant des réflexions sur des équipements interentreprises (crèche, restauration, etc.) et sur l'amélioration des conditions de gestion des zones (regroupement des entreprises par zone).
- Favoriser l'implantation d'éco-industries : développement d'une surface commerciale spécialisée dans le marché des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie (Ecosève), mise à l'étude d'un parc d'activités dédié (éco-parc).
- S'inspirer d'une démarche de qualité environnementale dans le développement des parcs d'activités.

Un aménagement maîtrisé et cohérent

Les orientations fixées en matière d'aménagement de l'espace prennent en compte la complémentarité des tissus urbains, préservent les identités respectives des communes et respectent l'environnement et les espaces naturels.

Etudes et projets

- Suivi des actions du C3D (contrat départemental de développement durable)
- Suivi d'élaboration des PLU (plan local d'urbanisme) de Chelles et de Courtry
- Suivi du projet de SDRIF (schéma directeur de la région Ile de France) pour les quatre communes
- Etude de faisabilité de la reconversion du Franprix à Brou sur Chantereine
- Etude d'opportunité de l'îlot dit du « Bocage » à Brou sur Chantereine
- Etude préliminaire à l'aménagement de l'îlot du « Dessous du petit marais » à Vaires-sur-Marne
- Etude préliminaire à l'aménagement de l'îlot dit du « COSEC » à Vaires-sur-Marne

PLHi (programme local de l'habitat intercommunal)

- Adoption définitive du PLHi le 19 décembre 2007 par le Conseil communautaire.
- Réalisation d'une synthèse sur l'évolution du parc immobilier de 2006 à 2008.

Apporter des aides à la construction et à la réhabilitation de logements

Dans le cadre des orientations de la charte communautaire et du PLHi, Marne et Chantereine apporte

des aides pour soutenir la construction et la réhabilitation des logements sur le territoire.

- par l'attribution de subventions pour des opérations de réhabilitation sur 280 logements :
 - ▶ 57 200 € à l'OPAC de Chelles pour la réhabilitation de 88 logements de la résidence de la Noue Brossard ;
 - ▶ 124 800 € à l'OPAC de Chelles pour la réhabilitation de 192 logements de la résidence de la Noue Brossard.
- par l'attribution de subventions pour des constructions de 148 logements collectifs et 16 maisons individuelles :
 - ▶ 47 121,20 € à ADOMA (ex SONACOTRA) pour la construction de 82 logements collectifs et 6 maisons individuelles, rue de Mortillet, à Chelles ;
 - ▶ 290 456 € à l'OPAC de Chelles pour la construction de 51 logements collectifs et 6 maisons individuelles, quartier des Cressonnières, à Chelles ;
 - ▶ 111 139 € à l'OPAC de Chelles pour la construction de 15 logements collectifs et 4 maisons individuelles, rue Auguste Meunier, à Chelles ;
- au travers des garanties d'emprunts données aux bailleurs sociaux :
 - ▶ à FSM Développement pour l'acquisition-amélioration de 10 logements collectifs, à Vaires-sur-Marne ;
 - ▶ à la SA HLM Immobilière 3F pour la construction de 7 logements, à Chelles ;
 - ▶ à l'OPAC de Chelles pour l'acquisition-amélioration de 77 logements, à Brou sur Chantereine ;
 - ▶ à l'OPAC de Chelles pour l'acquisition-amélioration de 143 logements et le financement de gros travaux ;
 - ▶ à ADOMA pour la construction de 82 logements, à Chelles ;
 - ▶ à la SA HLM COOPIMO pour la construction de 15 maisons individuelles, à Vaires-sur-Marne ;

▶ à la SA HLM Habitat Francilien pour la construction de 20 logements, à Chelles.

Action foncière

- Négociation et signature de 2 conventions d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France pour les communes de Chelles et de Vaires-sur-Marne.
- Acquisition de l'ancien Franprix de Brou sur Chantereine pour la somme de 150 000 € ;
- Acquisition des locaux pour le futur siège de la Communauté pour un montant de 1 750 000 € ;

Système d'informations géographiques communautaire

Il a été entrepris en 2007 l'établissement de référentiels pour servir de base à la mise en œuvre du système d'informations géographiques communautaire (SIG).

Convention de partenariat avec le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Lagny

Cette convention vise à la réalisation d'un fond de plan de gestion commun pour Marne et Chantereine. Ce projet, initié en 2006, a pour but de constituer un fond de plan cartographique informatisé. Ce référentiel est composé des éléments identifiés sur une photographie aérienne, celle-ci ayant été réalisée et mise à disposition par l'Epamarne (survol d'avril 2006). Il constitue ainsi un dispositif technique (plan topo numérique au 1/2000, contours d'adresse, modèles numériques de terrain) qui pourra être associé dans un SIG aux données métiers (voirie, éclairage public, espaces verts, etc.). La restitution des données à partir de la photographie aérienne est prévue pour le 31 juillet 2008. Une campagne de nouvelles prises de vue doit

intervenir en avril/mai 2008 pour une livraison d'un orthophotoplan en février 2009.

Convention avec la direction générale des impôts pour la constitution et la mise à jour du plan cadastral communautaire informatisé

Cette convention a été signée en juin 2006 entre différents partenaires (Marne et Chantereine et ses quatre communes membres, le syndicat mixte d'assainissement du bassin chellois (SMABCVCP), le syndicat des eaux d'Ile-de-France et la direction générale des impôts.

Les partenaires ont fait appel à un prestataire pour réaliser la numérisation des fonds de plan cadastraux qui sont ensuite mis à jour par la direction générale des impôts et remis gratuitement une fois l'an à Marne et Chantereine. Parallèlement, Marne et Chantereine a procédé à l'acquisition des données alphanumériques.

Toutes ces données sont désormais intégrées dans le logiciel métier « Droits de Cités » qui permet la gestion des autorisations du droit des sols au pôle urbanisme de Marne et Chantereine ainsi qu'à l'accueil de l'urbanisme des villes de Brou-sur-Chantereine, Chelles et Courtry.

Intervention pour le compte des communes pour l'élaboration et la gestion des procédures d'urbanisme de type zone d'aménagement concerté ou plan local d'urbanisme

Pour ce qui concerne le PLU de Chelles dont le projet a été arrêté en mars 2007, le pôle urbanisme de Marne et Chantereine a participé à son élaboration et le document final a été approuvé le 18 janvier 2008.

Plusieurs ZAC font l'objet d'un travail partenarial, notamment avec la direction du Développement économique et la direction du Développement urbain de

Marne et Chantereine : ZAC de la Régalle à Courtry, ZAC Triage-sud à Chelles.

Instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol de Brou-sur-Chantereine, Chelles et Courtry

Ce dispositif s'organise dans le cadre d'une convention passée en septembre 2007 entre Marne et Chantereine et les communes concernées.

Selon cette convention, le pôle urbanisme de la communauté de communes Marne et Chantereine instruit les demandes pour le compte des communes signataires de la convention. Ce système est opérationnel depuis le 1er octobre 2007, date d'entrée en vigueur de la réforme sur les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Les missions du pôle urbanisme de Marne et Chantereine portent sur l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol issus du code de l'urbanisme, délivrés sur le territoire des dites communes et relevant de la compétence du maire : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, notes de renseignements d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner.

Les modalités d'intervention du service instructeur sont définies au travers de la convention. Elles portent principalement sur :

- le renseignement et la réception des pétitionnaires pour l'étude du projet
- l'examen des différents dossiers déposés et transmis par les communes
- l'élaboration des notifications délais, consultations et demandes de pièces complémentaires
- le recueil et la synthèse des différents avis
- l'étude complémentaire avec les communes et la direction du Développement urbain de Marne et Chantereine si nécessaire
- la mise en signature au maire des différents documents
- la transmission des réponses aux pétitionnaires (hormis les notes de renseignements d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner qui sont transmises, après signature, par la ville)
- la vérification des travaux lorsque le recollement est rendu obligatoire par les textes, et sur demande des communes dans les autres cas.
- L'assistance aux communes pour apporter des éléments de réponses sous l'angle technico-juridique dans le cas d'intervention de tiers, de recours sur décision ou autres.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007, au total 524 demandes et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol ont été traités pour le compte des trois communes concernées, dont 53 permis de construire et 77 déclarations préalables.

Des déplacements facilités

Le réseau de transports

L'année 2007 a été marquée par la mise en place du transport à la demande APOLO+ début septembre.

Le syndicat des transports d'Ile de France (STIF) a décidé spécifiquement sur la mise en œuvre de ce transport de déléguer ses prérogatives d'instance organisatrice à l'autorité de proximité chargée de l'organisation des transports sur son territoire à savoir, le syndicat de transport du bassin chellois et des communes environnantes (STBC).

L'amélioration des conditions de transport sur certaines lignes du réseau.

L'enquête de besoin et de satisfaction réalisée en 2006 avait mis en évidence des besoins, parmi lesquels la nécessité de remédier à l'inconfort de certains trajets (saturation aux heures de pointe, voire en journée).

L'achat de deux bus neufs en extension de réseau a permis d'améliorer les services d'heure de pointe des lignes A, B et C et d'apporter ainsi plus de confort dans les déplacements des habitants de Brou sur Chantereine, Chelles, Courtry et Vaires sur Marne. Ces deux même véhicules ont également permis de prolonger jusqu'aux communes de Le Pin, Villevaudé et Claye-Souilly, quatre courses de la ligne E qui, auparavant, s'arrêtaient à Chelles.

L'amélioration de l'offre de transport en période estivale.

Durant la période estivale, l'offre de transport public diminue alors que les besoins de déplacements continuent d'exister, même s'ils changent un peu de nature.

Compte tenu du caractère intercommunal de la ligne D, des secteurs d'intérêt qu'elle dessert (centres-villes, gare SNCF de Vaires-sur-Marne, clinique de Brou-sur-Chantereine, centre commercial Chelles 2) et de l'usage constaté (déplacements très liés aux loisirs, aux achats et aux démarches administratives), il a été décidé de maintenir sa circulation durant la période des deux mois d'été afin d'améliorer notablement l'offre estivale de transport sur le territoire.

APOLO + : mise en place d'un service de transport à la demande.

L'enquête de besoin et de satisfaction réalisée en 2006 avait également mis en évidence une forte demande de déplacement en dehors des heures traditionnelles, notamment le week-end et en soirée. Pour ces besoins spécifiques auxquels les lignes régulières ne peuvent pas répondre de manière satisfaisante il s'avère nécessaire de mettre en place des solutions « sur mesure ».

C'est un enjeu important en termes de développement durable, la mise en place d'un service de transport de proximité permettant de limiter le recours à la voiture en proposant des solutions alternatives efficaces.

Le service de transport à la demande APOLO+, mis en œuvre le 3 septembre 2007, est un service complémentaire au réseau de lignes régulières aux périodes et dans les secteurs où l'on observe peu ou pas de possibilités de déplacements.

Ce service qui fonctionne d'un point d'arrêt à un autre du réseau du lundi au samedi, de 20h à 23h et le dimanche, de 7h30 à 22h. Le prix du service est calé sur la tarification francilienne sans surcoût.

La poursuite d'une politique de sécurisation du réseau.

Dans la période 2005-2006, il a été constaté une augmentation des actes d'incivilité sur le réseau et dans l'environnement des transports, entretenant au quotidien un sentiment d'insécurité tant pour les usagers que pour les conducteurs. Il s'est donc avéré nécessaire de compléter les prestations traditionnelles par des actions propres à améliorer la qualité du service rendu aux usagers et la relation avec les voyageurs, permettant une plus grande présence sur le terrain.

En 2006, une politique de prévention a été lancée. Elle s'est traduite par l'embauche de cinq médiateurs commerciaux et s'est poursuivie, en 2007, par l'équipement de tous les véhicules du réseau APOLO7 de systèmes de vidéosurveillance et de géo-localisation. Parallèlement, les opérations de prévention et de sensibilisation dans les collèges du bassin, auprès de classes de 6^e et 5^e, se sont développées : les collèges de Chelles, de Vaires-sur-Marne, de Courtry adhèrent désormais à cette opération.

Poursuite de l'aménagement des points d'arrêt du réseau (mise aux normes PMR et équipement en abribus).

En 2007, la mise aux normes des arrêts pour les personnes à mobilité réduite et l'installation d'abris voyageurs partout où cela est possible se sont poursuivies à un rythme soutenu. Fin 2007, 80% des 250 points d'arrêt du réseau étaient équipés d'abris voyageurs et étaient aux normes PMR.

Des véhicules toujours plus respectueux de l'environnement

À la demande du syndicat de transport,

au Gecam 0 # (carburant composé d'une émulsion d'eau et de gazole basse teneur en soufre) a été menée sur les véhicules articulés du réseau APOLO7 avec pour objectif de réduire les émissions polluantes des véhicules les plus anciens qui ne sont pas dotés, comme les neufs, de filtre à particules.

La voirie et les liaisons douces

Voirie

Les travaux de voirie réalisés sur les voies communautaires en 2007 sont les suivants :

Rue des Sources : cette voie d'une longueur de 980 mètres située sur Chelles et qui supporte des lignes bus a fait l'objet d'une réfection complète de son revêtement de chaussée. Le coût des travaux était de 130.000 € TTC.

Chemin de la Guette : cette voie d'une longueur de 420 mètres située sur Chelles et qui supporte des lignes bus a fait l'objet d'une réfection complète de son revêtement de chaussée. Le coût des travaux était de 80.000 € TTC.

Contrat départemental : afin de bénéficier d'aides financières de la part du département de Seine et Marne dans le cadre d'un contrat triennal de voirie, la communauté de communes a décidé d'inscrire dans ce contrat, pour un total de 1,35 millions d'euros, les opérations de la rue Pierre Mendès-France (Brou-sur-Chantereine, Chelles), le carrefour de la Madeleine sur la RD 34 (Chelles), l'allée des Bocages (Brou-sur-Chantereine, Vaires-sur-Marne), l'avenue Pasteur (Courtry), le quai des Iles Mortes (Chelles).

Liaisons douces

Dans le cadre du développement durable, des travaux de réfection des pistes cyclables ont été réalisés en 2007 sur

les tronçons suivants : **LESQUELS ?**

L'ensemble des pistes cyclables relevant de Marne et Chantereine a fait l'objet d'une réfection des marquages aux sol afin d'en améliorer la lisibilité.

De plus des travaux plus particulier de réfection ont été menés :

Route de Claye : les travaux ont consisté en la réfection complète de cette piste cyclable dans son tronçon compris entre l'avenue de l'Europe et le carrefour de la Madeleine.

Rue des Cités : les travaux ont consisté en la réfection complète de cette piste cyclable dans son tronçon compris entre le carrefour de la Madeleine et le lycée Jehan de Chelles.

Le coût de ces deux opérations s'est élevé à 110.000 € TTC.

Enfin, la communauté de commune a déposé trois dossiers de demande de subvention au Conseil régional d'Ile de France au titre des itinéraires cyclables d'intérêt régional :

- création d'une piste cyclable rue Pierre Mendès France,
- création d'une piste cyclable route de Claye (CD 34) entre le carrefour de la Madeleine et l'avenue de la Tuilerie,
- création d'une piste cyclable quai de l'Yser permettant de relier la base nautique de Vaires sur Marne.

Un environnement préservé et valorisé

Les espaces naturels

Depuis le 1er janvier 2007, Marne et Chantereine assure la gestion d'espaces verts d'intérêt général définis par les communes et prend en charge les frais inhérents. Les sites transférés, qui représentent 182 hectares du territoire, sont :

- L'espace de 8 ha accessible au public dans le bois de Brou-sur-Chantereine.
- Le bois des Coudreaux à Chelles,
- La réserve naturelle régionale des Iles de Chelles,
- Le site de la Montagne de Chelles,
- Les berges et abords du canal à Vaires-sur-Marne et à Chelles,
- Le bois des abords du canal à Vaires-sur-Marne

Bois de Brou-sur-Chantereine

Fin 2007, lancement d'une procédure pour la création d'un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) sur le bois de Brou-sur-Chantereine et ses abords (326 ha) ainsi que la création d'un périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles départementaux. La ville de Brou, l'agence régionale des espaces verts et le conseil général de Seine-et-Marne se sont également accordés pour transférer ce droit de préemption à l'agence des espaces verts, lui permettant ainsi de devenir propriétaire de ce bois. La communauté de communes s'est quant à elle engagée, une fois le bois entré dans le domaine public, à en assurer l'entretien en partenariat avec l'agence des espaces verts.

Cette procédure de classement doit demander plus d'une année de démarches administratives au sein des différentes instances.

Réserve naturelle des Iles

Le statut légal de réserve naturelle régionale accordé à la réserve des Iles au titre de la loi sur la démocratie de proximité est arrivé à échéance le 8 février 2007. Les services communautaires ont donc sollicité les services régionaux pour connaître les procédures de renouvellement du classement ainsi que les modalités de changement de gestionnaire. La Région étant en pleine mise en place des instances nécessaires au classement et au suivi des réserves naturelles régionales - notamment le recrutement d'un chargé de mission dédié ainsi que la mise en place d'un conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), installé seulement en novembre 2007 - la procédure de demande d'agrément n'a pu être mise en œuvre qu'à la fin de l'année 2007.

Une nouvelle demande de subvention, au titre de Marne et Chantereine, a été adressée au conseil régional d'Ile-de-France fin décembre 2007.

Le dossier de demande d'agrément de la réserve a été examiné une première fois par le CSRPN le 21 décembre 2007. Celui-ci a émis un avis favorable au classement sous réserve d'un complément d'étude (extension du périmètre de la réserve et compléments au plan de gestion). Le bureau d'étude OGE a été missionné par le conseil régional pour effectuer cette étude pour le compte de Marne et Chantereine.

La Montagne de Chelles

Les travaux de mise en sécurité et d'aménagement de la première tranche de la Montagne de Chelles se sont achevés courant mai 2007. Le site a été inauguré le 8 juin 2007 en présence de Monsieur Jean-Jacques Marion, Président de la communauté de commune et de Monsieur

Jean-Paul Planchou, Maire de Chelles.

Les travaux ont été financés à 40% par la communauté de communes Marne et Chantereine, 30% par le conseil général de Seine et Marne et 30% par l'agence des espaces verts de la région Ile de France.

L'entretien des espaces naturels

Début mars 2007, la communauté de communes Marne et Chantereine a recruté une équipe de cinq agents en contrat d'aide à l'emploi, issus de divers métiers non liés aux espaces verts. Le but de la création de cette équipe était de former sur le terrain ces agents, sous l'encadrement d'un agent de maîtrise, à des travaux spécifiques aux espaces naturels.

Après une période d'apprentissage sur divers petits chantiers, les premiers travaux de l'équipe ont débuté sur le Fort de Chelles aux environs de mai. La prise progressive de leur secteur d'intervention leur a permis d'enrichir leur champ de compétences.

Cette équipe se charge désormais de l'entretien du Fort de Chelles (défrichage, réparation et surveillance des clôtures, propreté des espaces publics, permanence les week-end pendant la période estivale...), du bois de Brou-sur-Chantereine (fauchage et restructuration du sentier pédestre, entretien du fossé, amélioration du

parking, abattage des arbres morts...), des bords de Marne (propreté des espaces publics, taille des haies, recépage des saules des ripisylves, fauchage...), du bois des Coudreaux (propreté des espaces publics, fauchage, abattage des arbres morts...).

La gestion des déchets

Etant compétente en matière de « collecte et traitement des résidus ménagers », la communauté de communes Marne et Chantereine s'est substitué aux communes au sein du SIETREM en 2006. Le syndicat intercommunal d'enlèvement et de traitement des déchets est ainsi devenu par modification de ses statuts un syndicat mixte afin de prendre en compte cette évolution de composition.

Sur l'année 2007 ce sont 141 216 tonnes de déchets qui ont été collectés. Cela représente un ratio global de 532 kg par habitant et par an, soit une légère diminution par rapport au 535 kg produit par habitant en 2006 (le détail du bilan global des collectes est intégré au rapport annuel du SIETREM).

Pour ce qui concerne les montants et les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), peuvent être donnés au titre de l'année 2007 les éléments suivants pour chacune des communes de Marne et Chantereine :

	Montant de la TEOM perçue pour 2007	Taux de la TEOM au titre de l'année 2007	Variation du taux entre 2006 et 2007
Brou-sur-Chantereine	376 714 €	12,42	- 2 %
Chelles	4 518 370 €	8,87	- 9,7 %
Courtry	563 761 €	11,81	+ 2,9 %
Vaires-sur-Marne	1 066 457 €	9,33	+ 0,9 %

Manque données pour réaliser le tableau d'évolution de la TOEM...

Les éléments marquants de l'année 2007

Contrats et conventions :

- Convention de reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passée avec la communauté de communes de la Brie Boisée.

Collectes et traitements :

- Poursuite de l'augmentation de la collecte sélective des emballages et des journaux-magazines avec cependant une augmentation de la proportion du taux de refus (de 17,12% à 20,6%) et sans que cela s'accompagne d'une baisse significative de la production des déchets ménagers résiduels.

- Baisse continue de la collecte des encombrants au profit des dépôts en déchetterie.

- Baisse de la collecte des déchets communaux.
- Augmentation de la collecte des déchets verts en porte à porte.

- Lancement d'une étude d'optimisation des collectes.

Finances :

- Un prix de revient global de 172,77 € TTC par tonne de déchet (+ 0,62 % par rapport à 2006).
- Une baisse du taux de la TEOM pour 16 communes sur 29 avec une moyenne de 8,44 %. En cinq ans,

24 communes ont vu baisser leur taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Environnement :

- Des résultats satisfaisants sur les deux lignes de l'usine d'incinération.

L'assainissement

L'effort engagé au cours des années écoulées en matière d'assainissement a été maintenu en 2007 (voir rapport du syndicat mixte en annexe).

Transfert des équipements au 1^{er} janvier 2007

En matière de développement culturel (musique et lecture publique) et sportif (centres nautiques), l'ensemble des équipements existants relèvent depuis le 1^{er} janvier 2007 de la compétence de Marne et Chantereine.

Le transfert de la gestion de ces équipements des communes vers la communauté de communes s'accompagne de projets de développement qui s'inscrivent à la fois dans une logique d'équilibre territorial, de renforcement des services offerts à la population et d'accessibilité envers tous les publics.

Le renforcement des politiques culturelles, sportives et de loisirs

La lecture publique

État des lieux des équipements de lecture publique Marne et Chantereine

Les bibliothèques qui relèvent de la gestion de Marne et Chantereine depuis le 1^{er} janvier 2007 sont :

- La bibliothèque Georges Brassens à Chelles
- La bibliothèque Olympe de Gouges à Chelles (17 agents pour ces deux bibliothèques)
- La bibliothèque de Courtry (2 agents)
- La bibliothèque Jean Sterlin à Vaires-sur-Marne (5 agents)

Par ailleurs, la communauté de communes s'est substituée à la ville de Brou-sur-Chantereine dans la convention d'objectifs et de partenariat avec la bibliothèque associative du comité d'établissement régional de la SNCF-Paris Est (1 agent de Marne et Chantereine mis à disposition pour travailler en collaboration avec la responsable de l'équipement).

Cette convention permet notamment l'accès gratuit de tous les habitants de Marne et Chantereine à cet équipement.

La gratuité généralisée

La gratuité a été étendue au 1^{er} janvier 2007 à l'ensemble des équipements relevant de la gestion de Marne et Chantereine, par délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2006.

Etude de programmation du réseau de lecture publique Marne et Chantereine

Une étude de programmation du réseau de lecture

publique sur l'ensemble du territoire de Marne et Chantereine a été menée de janvier à septembre 2007.

Cette étude de programmation du réseau de lecture publique a été conduite dans le courant du premier semestre par le cabinet **ABCD Durable**, retenu suite à une consultation en MAPA réalisée dans le courant du dernier trimestre de l'année 2006.

L'étude a été réalisée selon une méthode de suivi de projet avec un comité technique (chargée de mission culture, responsables et référents des bibliothèques, directions des affaires culturelles des villes) et un comité de pilotage (élus dont le secteur relève de la compétence dans les villes et à Marne et Chantereine).

Ces instances ont assuré un rôle d'accompagnement et de suivi dans l'élaboration de l'étude de programmation et en ont validé les différentes étapes.

Phases de l'étude :

- phase de diagnostic : l'étude a pointé un certain nombre d'insuffisances et de faiblesses des équipements actuels. Elle a mis en évidence la nécessité d'un développement de lecture publique sur le territoire intercommunal. L'enjeu de cette politique de développement porte principalement sur l'extension, l'amélioration et la transformation des espaces et des contenus de la lecture publique en passant du mode bibliothèque au mode médiathèque.
- phase de définition du réseau : enjeux, orientations culturelles directrices, principes d'organisation du réseau de lecture publique.

Le schéma directeur du réseau de lecture publique sur

l'ensemble du territoire intercommunal a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire, réuni en sa séance du 26 septembre 2007.

Enjeux fixés par le schéma directeur :

- Enjeu 1 - permettre un accès de tous aux savoirs et à la culture
- Enjeu 2 - diversifier l'offre, les supports, les accès aux ressources documentaires et culturelles en mettant l'accent sur le multimédia
- Enjeu 3 - organiser la desserte de tous les territoires, dans la recherche du juste équilibre entre centralité et proximité.

Orientations directrices :

- Orientation 1 : Le renforcement de l'accessibilité à l'offre documentaire via un catalogue commun et une circulation des documents d'un équipement à l'autre, dans une volonté d'égalité d'accès pour l'ensemble des habitants du territoire intercommunal
- Orientation 2 : La diversification et l'enrichissement des collections à travers une offre multi-support et thématique mettant l'accent sur le multimédia. Cela implique une réflexion sur le type de support : matériel/dématérialisé.
- Orientation 3 : Le décloisonnement des publics, afin de privilégier une offre thématique et non par support ou type de public, ainsi que la circulation du public des fonds jeunesse vers les fonds adultes et vice-versa. Des espaces spécifiques pour la petite enfance seront toutefois réservés
- Orientation 4 : Le renforcement de la place de la médiation, des actions culturelles et du temps consacré au public dans chaque équipement
- Orientation 5 : Un temps d'ouverture plus large des

équipements, intégrant une réflexion sur les amplitudes horaires pour un service amélioré des publics.

Principes d'organisation du réseau :

Le schéma d'organisation est fonction des équilibres démographiques et urbains du territoire de l'agglomération. La mise en œuvre fonctionnelle de ce projet culturel s'appuie sur trois axes structurants.

- La médiathèque centre de réseau. Elle a une double mission de rayonnement sur l'ensemble du territoire intercommunal et d'offre de proximité. Elle remplit un rôle structurant par l'hébergement de la plateforme technique commune.
- Les médiathèques de proximité. Elles permettent la desserte des bassins de vie de proximité, elles assurent une offre multi-support généraliste, elles permettent une circulation des ressources documentaires dans le réseau, elles offrent un accès multimédia et des actions de médiation culturelles.
- Les « structures relais ». Il s'agit de relations partenariales à établir et/ou à consolider avec les structures d'accueil existantes des secteurs éducatif, social, familial, associatifs, etc.

Mise en œuvre opérationnelle du réseau :

La montée en charge de ce projet se fera dans une logique de développement maîtrisée, caractérisée autant par des actions en matière de ressources humaines (recrutement, formation professionnelle), de moyens techniques, de renouvellement et d'enrichissement des fonds documentaires que par des investissements dans les équipements.

Lancement de la mise en réseau technique

Le premier volet de constitution du réseau de lecture publique se caractérise par un projet d'unification et de

mutualisation des outils de gestion « métier » des bibliothèques.

Il s'agit de réunir les conditions techniques et fonctionnelles pour que les équipements existants et futurs puissent déployer un véritable travail en réseau : carte de lecteurs unique, développement du portail Internet des bibliothèques permettant la consultation des ressources documentaires en ligne, la gestion des comptes lecteur, le développement des outils du web interactif 2.0, mais également mutualisation des méthodes et des outils professionnels, unification de l'outil de gestion métier, partage des savoir-faire, unification des techniques de catalogage et de la politique de prêt des bibliothèques, mise en place d'une politique d'acquisition commune et coordonnée à l'échelle du réseau, unification des procédures pour un service public amélioré avec un fonds documentaire partagé par l'ensemble des équipements du réseau naissant et l'accessibilité de l'ensemble des fonds pour le public via l'un ou l'autre des équipements actuels. L'année 2007 a permis l'élaboration de la phase de diagnostic et la mise à plat des systèmes de gestion et d'information existants.

Lire en fête 2007 : la bande dessinée à l'honneur

A l'occasion de la manifestation nationale « Lire en fête » qui s'est déroulée du 19 au 21 octobre 2007, les bibliothèques de Marne et Chantereine ont choisi de participer activement à l'événement en mettant à l'honneur le genre de la bande dessinée tout au long du dernier trimestre 2007.

Cela a permis d'organiser un temps fort dans le nouveau cadre organisationnel intercommunal en réunissant les équipes des différents équipements à travers une orientation commune et un travail en amont partagé pour la mise en place de la programmation. Une coordination continue des responsables et référents des équipements a

eu lieu entre avril et octobre 2007 pour conduire ce travail. La mise à l'honneur de la bande dessinée a constitué, au-delà du temps fort du week-end national de Lire en Fête, un fil conducteur à la mise en place de manifestations sur l'ensemble du dernier trimestre 2007.

Actions menées dans le cadre de l'Agenda 21

Les orientations fortes en matière de développement de la lecture publique (accessibilité de tous les publics, renforcement de la médiation autour du livre et de la lecture, desserte équilibrée des territoires entre centralité et points de proximité à l'échelle du réseau, intégration du multimédia dans le développement des actions culturelles et des collections documentaires) guident les principes d'actions inscrits dans l'agenda 21. Ce dernier s'appuie en effet sur le développement d'une approche territoriale de la culture, sur le maillage des équipements et sur la mise en avant des nouvelles technologies auprès de tous les publics.

Les pratiques musicales

Le développement de la politique en la matière s'est fait dans le cadre de la mise en place d'un réseau au plan intercommunal, ce qui s'est traduit en particulier par la création d'une école de musique dans la ville de Courtry installée dans des locaux provisoires au sein de l'équipement Jacobsen. Une mise en cohérence des enseignements et activités proposées sur l'ensemble du territoire a été recherchée et a abouti à une structure de coordination.

Les équipements sportifs

Harmonisation des tarifs

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la communauté a la charge des deux centres nautiques du territoire de Marne et

Chantereine, Robert Préault à Chelles et Les Lorient à Vaires-sur-Marne. Il appartient donc à la communauté de fixer les tarifs de ces équipements.

La démarche proposée pour la détermination des tarifs des deux centres nautiques pour la rentrée de septembre 2007 s'est inscrite dans trois axes :

- Harmonisation de la grille tarifaire : il a été décidé de proposer une grille unifiée des différents cadres tarifaires
- Approche territoriale : il a été décidé d'adopter une démarche tarifaire identique pour tous les habitants de Marne et Chantereine (quelle que soit leur ville de résidence au sein de Marne et Chantereine), ainsi que pour les établissements scolaires et associations du territoire intercommunal. Considérant que le centre nautique de Chelles avait instauré en septembre 2006 une tarification comportant une différenciation habitants de Chelles / extérieurs, il a été décidé d'inclure tous les habitants de Marne et Chantereine sur ce tarif préférentiel par rapport aux extérieurs. Parallèlement, pour le centre nautique de Vaires, la démarche a consisté à créer un tarif préférentiel pour les habitants de Marne et Chantereine sur la base du tarif en vigueur aujourd'hui, puis a déterminer un tarif pour les extérieurs à Marne et Chantereine. Le tarif extérieur est supérieur de 50% à celui proposé aux habitants de Marne et Chantereine.

- Harmonisation des niveaux de tarifs :

- *Tarif de l'entrée individuelle non unifié* : Il a été décidé le maintien pour chaque établissement d'un niveau tarifaire propre pour l'entrée individuelle. Le niveau de tarif de l'entrée individuelle est calqué sur les niveaux existants respectivement à Chelles et à Vaires-sur-Marne.
- *Cartes d'abonnement* : Les cartes d'abonnement touchent essentiellement les résidents du territoire de Marne et Chantereine qui ont une fréquentation

régulière des centres nautiques. Il a donc été décidé de valoriser la logique intercommunale pour cette catégorie de public et de procéder à un lissage des tarifs des cartes afin de permettre l'accès, via une carte unique des centres nautiques, à l'un comme à l'autre des équipements.

- *Tarif de location scolaire* : Lissage des tarifs pour un créneau horaire sur les deux équipements.

Primaires : toutes les écoles de Marne et Chantereine bénéficient désormais de la gratuité (apprentissage de la natation auprès des écoles comme axe fort de la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement sportif).

Collèges et lycées : tous les établissements de Marne et Chantereine bénéficient d'un tarif unifié de location.

Travaux sur les centres nautiques

En juin 2007, la communauté a lancé un diagnostic sur l'état structurel et fonctionnel des équipements au regard de l'ensemble des réglementations en vigueur y compris sur les performances énergétiques.

La société H2O a réalisé un diagnostic des installations techniques (traitement de l'air et de l'eau, consommations d'énergies, conformité des installations électriques) des deux centres nautiques.

Les résultats montrent que ces deux établissements présentent des dysfonctionnements tant sur la sécurité et le confort des baigneurs que sur les coûts constatés. Centre nautique Robert Préault : des travaux de sécurité sont à réaliser sur les conduits d'acheminement du chlore et de l'acide, ainsi que des travaux de traitement de l'air et de l'eau, énergie et électricité. Par ailleurs, pour des problèmes d'hygiène (sol en terre battue, dalle non peinte, etc.) et de sécurité (local acide et local chlore non conformes...), il est nécessaire de prévoir la

reconfiguration et la réhabilitation des galeries techniques en sous-sol de la piscine. Centre nautique Les Lorient : des travaux de traitement de l'air et de l'eau, énergie et électricité sont à réaliser.

Il a été proposé de faire appel à un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux et à une assistance à maître d'ouvrage afin d'aider les services techniques de la communauté de Marne et Chantereine dans un domaine où le besoin en compétences est très spécifique. Les délais incompressibles relatifs aux marchés de travaux ne nous permettent pas d'envisager les premiers travaux avant fin 2008.

Recrutement d'un directeur des centres nautiques

En septembre 2007, un directeur des centres nautiques de la communauté a été recruté. Il a en charge la direction du centre nautique Robert Préault à Chelles et du centre nautique des Lorient à Vaires-sur-Marne.

Tenue d'une journée colloque sur le devenir du sport en Marne et Chantereine

Suite aux souhaits exprimés par les municipalités de réunir les acteurs sportifs des quatre communes de Marne et Chantereine, la communauté de communes a pris en charge l'organisation d'une journée-débat, afin de permettre des échanges et des confrontations d'expérience sur le sport et sa pratique sur le territoire. Cette journée a été l'occasion de travailler sur un état des lieux des ressources sportives des quatre communes du territoire intercommunal, de présenter la ligne de partage des compétences entre la communauté et les municipalités, et de dégager ensemble des pistes de réflexion sur l'avenir du sport sur le territoire des quatre communes.

Le « Forum du devenir des sports en Marne et Chantereine » s'est déroulé le 10 février 2007 salle Albert Caillou à Chelles.

Cette manifestation a donc été l'occasion de réunir les associations des villes de la communauté, les représentants de l'Education nationale, les élus de Marne et Chantereine, des villes, du département, de la région, les membres du conseil participatif, les membres de la commission « sports » de Marne et Chantereine, les équipes techniques (services des sports des villes, département, région, DDJS).

Deuxième édition de la fête Marne et Chantereine sur la base de Vaires

Après le succès de la première édition, a été organisé le dimanche 20 mai 2007 sur la base régionale de loisirs de Vaires-sur-Marne la deuxième édition de la Fête de Marne et Chantereine.

C'est dans le format d'une journée festive et multisports, ouverte à tout public dans un cadre convivial, familial et ludique que ce sont déroulées les festivités. Un programme d'activités sportives, terrestres et nautiques, ouvertes à un large public familial, a été mis en place en partenariat avec l'UCPA gestionnaire de la base régionale de loisirs de Vaires/Torcy.

Cette opération a permis de mieux faire connaître la communauté de communes Marne et Chantereine aux habitants des quatre communes. Malgré des conditions météo difficiles, notamment le matin, le public a largement profité d'accalmies dans l'après-midi pour prendre part aux nombreuses activités qui étaient proposées.

Création et installation de l'office de tourisme Marne et Chantereine

Lors de sa séance du 4 octobre 2006, le conseil communautaire de Marne et Chantereine a décidé la création d'un office de tourisme intercommunal sous la

forme d'un établissement public industriel et commercial.

Le premier trimestre de l'année 2007 a été consacré à l'élaboration des statuts de l'EPIC office de tourisme de Marne et Chantereine, qui ont été adoptés par le conseil communautaire le 14 mars 2007.

Le statut juridique de l'établissement public industriel et commercial permet :

- Représentativité : le comité de direction d'un EPIC comprend des représentants de toutes les communes composant l'intercommunalité, ainsi que des représentants des acteurs et organismes locaux intéressés au secteur du tourisme ;
- Transparence : procédure de vote de budget de l'EPIC approuvé par les instances de sa collectivité de rattachement, contrôle de légalité...
- Solidité, stabilité et potentiel de développement de la structure juridique, que ce soit en terme de personnel ou en terme de ressources budgétaires. Cette structuration doit permettre de mener à bien une politique de développement touristique du territoire intercommunal ambitieuse.

La réunion d'installation du comité de direction de l'office de tourisme intercommunal a eu lieu le 6 juin 2007. L'établissement public est administré par un comité de direction de 19 membres répartis en deux collèges :

- le premier collège, composé de 12 membres, est constitué de délégués communautaires qui ont été désignés lors du conseil communautaire le 14 mars 2007 ;
- le second collège, composé de 7 membres représentant des professions et organismes locaux intéressés au développement touristique, ont été désignés conformément aux dispositions statutaires de

l'établissement public industriel et commercial, par le Président de la communauté de communes sur propositions des maires des quatre communes qui la composent.

En terme de personnel, l'office est doté d'une directrice et d'une agent d'accueil (reprise de l'agent en poste au sein de l'association de l'office de tourisme de Chelles).

L'office de tourisme de Marne et Chantereine sera un outil de service public chargé de mener à bien les missions traditionnelles d'un office de tourisme (accueil, information, promotion, animation, mise en réseau). Au-delà de ces missions traditionnelles d'un office de tourisme, il sera chargé de la valorisation du territoire intercommunal, notamment les bords de Marne et la base de loisirs de Vaires/Torcy, ainsi que du Musée des transports urbains dont le projet d'installation est prévu à Chelles. Il contribuera également à mettre en avant les activités culturelles, sportives et de loisirs du territoire en direction des habitants de Marne et Chantereine et au-delà. Il inscrit également ses actions en partenariat avec le comité départemental du tourisme et le pôle touristique régional Marne-Ourcq-Morin.

L'ouverture du lieu d'implantation de l'établissement a eu lieu le 1^{er} juillet 2007 au 51 bis, avenue de la Résistance à Chelles dans les anciens locaux de l'office du tourisme de Chelles, à la suite de quelques travaux de réaménagement de l'espace d'accueil.

L'Office de tourisme a lancé à partir de septembre 2007 une lettre d'information qui sort tous les deux mois pour valoriser les activités culturelles, sportives, de loisirs sur l'ensemble du territoire, ainsi que des informations touristiques sur le département.

Participation aux journées du patrimoine sur le territoire intercommunal

La communauté de communes Marne et Chantereine a poursuivi sa collaboration avec les villes du territoire pour proposer au public un support unique de communication, présentant l'ensemble des programmes et actions prévus dans les quatre villes à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, qui ont eu lieu les 15 et 16 septembre 2007.

Un dispositif de politique de la ville

La Maison de justice et du droit

Activité

La Maison de justice et du droit de Marne et Chantereine a reçu 6044 personnes au cours de l'année 2007 dont la fréquentation se compose de la manière suivante :

- Accueil juridique par les agents de la Maison de justice et du droit : 3153 personnes. On constate une quasi stabilité du nombre de personnes reçues par les agents de la Maison de justice et du droit pour l'année 2007 par rapport à 2006.
- Accueil par les permanences : les intervenants extérieurs ont reçu 1204 personnes à la Maison de justice et du droit au cours de leurs permanences.
- Autres (retrait de dossiers, de documentation, prise de rendez-vous, etc.) : 1687 personnes.

De plus, 3431 appels téléphoniques ont été reçus à la Maison de justice et du droit.

Le nombre total de sollicitations reçues, physiquement et téléphoniquement, est donc de 9475.

Accueil juridique par les agents

La plus grande partie de l'activité concerne l'accès au droit en matière civile avec 2825 personnes reçues, 328 personnes ayant été reçues en matière pénale. Les principales sollicitations en matière civile sont le droit de la famille (40 % des demandes), le droit du logement (12,3 % des demandes), le droit des contrats et de la consommation (9,2 % des demandes) et le droit du travail (7,1 %).

En matière pénale, ont été accueillis par les agents de la Maison de justice et du droit 189 victimes d'infractions pénales et 139 mis en cause. L'aide aux victimes proprement dite représente donc 10,5 % de l'activité de la MJJ en matière d'accès au droit.

Les permanences

La Maison de justice et du droit a pour objectif de favoriser l'accès au droit et l'information juridique. Outre l'accueil par le personnel permanent, des permanences spécialisées ont lieu à la Maison de justice et du droit.

- Une permanence des avocats du barreau de Meaux : 19 permanences ont été assurées en 2007, cela concerne 168 personnes qui se sont présentées (pour 190 rendez-vous pris).
- L'association départementale pour l'information sur le logement (ADIL de Seine-et-Marne) offre une information complète sur tous les problèmes d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement. Cette information permet aux visiteurs de mieux connaître leurs droits et leurs obligations, ainsi que les solutions adaptées à leur cas particulier. Au cours des deux permanences mensuelles l'ADIL a reçu 139 personnes au cours de l'année 2007.
- Une permanence hebdomadaire du centre d'information sur le droit des femmes de des familles. Le CIDFF a reçu 240 personnes lors de cette permanence en 2007 et 71 appels téléphoniques ont été reçus durant l'année 2007.
- Un psychologue de l'association d'aide aux victimes et de médiation judiciaire (AVIMEJ) assure une permanence hebdomadaire pour les victimes d'infractions pénales. Il a reçu 56 victimes (pour 74 rendez-vous pris) en 2007. L'AVIMEJ assure par ailleurs la médiation pénale qui a pour but d'assurer la réparation du dommage causé à la victime et de mettre fin au trouble résultant de l'infraction. L'association a assuré 7 médiations pénales en 2007.
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation a tenu 70 permanences à la Maison de justice et du droit et

a reçu 246 personnes en 2007. En milieu ouvert, les conseillers d'insertion et de probation du SPIP effectuent un travail de suivi, d'accompagnement et de contrôle des délinquants majeurs et ils sont chargés des mesures alternatives à l'incarcération (travail d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, etc.).

- En matière de protection judiciaire de la jeunesse, les éducateurs des centres d'action éducative de Lagny-sur-Marne et Roissy-en-Brie ont reçu 19 jeunes au cours de l'année 2007. Les centres d'action éducative sont chargés, d'une part, d'une fonction d'investigation en vue d'apporter une aide à la décision du magistrat, et, d'autre part, de la prise en charge éducative des mineurs maintenus dans leur famille, qu'ils soient délinquants ou en danger. Ils sont également chargés de la mise en œuvre des mesures de réparation prononcées à l'égard des mineurs délinquants.
- Les éducateurs du service d'action éducative de Meaux ont accueilli 71 mineurs à la Maison de justice et du droit sur l'année 2007. Ce service dépend de l'association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA). Le SAE de Meaux est mandaté pour la mise en œuvre des mesures éducatives de réparation pénale auprès des mineurs.
- L'activité du conciliateur de justice. Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis (problèmes de voisinage, entre propriétaire et locataire, entre un consommateur et un professionnel, contestation d'une facture, ...). Il peut être saisi par le Tribunal d'instance de Lagny-sur-Marne ou directement par les demandeurs en vue de procéder à des conciliations. Il a été saisi 225 fois en 2007. Le nombre total d'affaires conciliées s'élève à 123, soit plus de la moitié des dossiers traités. Au cours de ces rendez-vous, le conciliateur a reçu 301 personnes.

● Le délégué du médiateur de la République, présent deux demi-journées par mois, peut intervenir dans tout litige opposant une personne physique ou morale à une administration, un service public (organismes sociaux, entreprises publiques...) ou une collectivité locale, en cas de mauvais fonctionnement (lenteur, erreur, absence de réponse, manque d'information), ou d'inexécution d'une décision de justice. Cette permanence a été mise en place en novembre 2007. Il a été saisi de 7 dossiers au cours des deux premiers mois de sa permanence.

● L'association pour le couple et l'enfant en Seine-et-Marne donne deux permanences par mois dans les locaux de la Maison de justice et du droit. Un conseiller conjugal et familial accueille les couples en situation de conflit. 24 médiations ont eu lieu. Cette association appartient à la fédération Île-de-France de l'association française des centres de consultation conjugale.

● Une permanence du centre d'études, de recherche et d'accompagnement familial par la médiation a lieu deux demi-journées par mois. Le CERAF Médiation a pour objet d'accompagner les familles, les couples et les personnes seules, en crise, en rupture ou en questionnement. 46 médiations se sont déroulées à la Maison de Justice pour 56 rendez-vous pris.

Les actions de partenariat locales

Interventions dans les établissements scolaires

Dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le lycée Jehan de Chelles a mis en place des journées banalisées au cours desquelles les élèves ont pu assister à plusieurs interventions de professionnels intervenant dans le champ de la citoyenneté. A ce titre, la Maison de justice et du droit a procédé à deux interventions, en février 2007, afin d'évoquer le thème de la justice à travers les droits et devoirs de chaque citoyen.

Des interventions ont également eu lieu au collège Beausoleil de Chelles afin de présenter le fonctionnement de la justice aux élèves de 4^e au cours du mois de février 2007, ainsi qu'au lycée Bachelard en mars 2007.

De plus, des visites ont été organisées au tribunal de grande instance de Meaux pour des élèves du collège Maria Callas de Courtry afin qu'ils puissent assister à des audiences correctionnelles.

Enfin, l'exposition « Moi, jeune citoyen » a été présentée dans les collèges Weczerka, de l'Europe, Corot et à l'école primaire Chappe au cours des mois d'avril et de mai 2007. Il s'agit d'une exposition interactive amenant les jeunes à réfléchir sur les différentes situations qu'ils peuvent rencontrer dans leurs lieux de vie (famille, école et rue) et de mieux connaître leurs droits et leurs devoirs.

Participations aux forums

La Maison de justice et du droit Marne et Chantereine a participé le 20 janvier 2007 au forum des métiers et des formations post-bac organisé au centre culturel de Chelles par l'association développement orientation Est-francilien. La Maison de justice et du droit y a présenté les métiers du droit (avocat, magistrat, notaire, huissier, éducateur de la PJJ, conseiller d'insertion et de probation...).

La Maison de justice et du droit Marne et Chantereine était également présente lors du Carrefour des métiers organisé par le collège Gosciny de Vaires-sur-Marne le 16 mars 2007.

La Maison de justice et du droit a participé au second Forum de l'alternance le 13 mars 2007 organisé par la mission locale du bassin chellois.

La Maison de justice et du droit a participé en 2007 au Forum santé autour du thème de la « Semaine des Eco-citoyens ». Elle a tenu un stand d'information sur la

sécurité alimentaire et le droit de l'environnement.

Un Forum consacré au logement a été organisé les 11 et 12 mai 2007 au centre culturel de Chelles. La Maison de justice et du droit était présente afin de répondre aux questions juridiques dans ce domaine.

Partenariat avec la caisse d'allocation familiale

La Maison de justice et du droit de Marne et Chantereine a participé à un groupe de parole de femmes organisé par la CAF afin de répondre à différentes questions relatives au droit de la famille.

Situation au regard des engagements de l'Etat

L'avenant à la convention constitutive de la Maison de justice et du droit de Marne et Chantereine du 6 avril 2007 portant élargissement de la structure à la communauté de communes Marne et Chantereine dispose que les différentes missions sont assurées à la fois par du personnel du tribunal de grande instance de Meaux spécialement affecté, ainsi que par du personnel intercommunal détaché.

En principe, le tribunal de grande instance de Meaux devrait affecter à la Maison de justice et du droit un greffier ainsi qu'un agent de justice. Or, le tribunal de grande instance manque à ses obligations en matière de personnel. En effet, le greffier affecté à la Maison de justice de Meaux, assure une présence « symbolique » dans les maisons de justice et du droit du Val Maubuée et de Marne et Chantereine. Il arrive fréquemment qu'il ne puisse pas assurer ses permanences dans la mesure où il est réquisitionné par le tribunal pour remplacer les agents absents dans les différents services. Il en est de même, pour le poste d'agent de justice.

Les objectifs de développement durable assurés sur l'année 2007

Le Forum santé 2007 de la ville de Chelles s'est inscrit dans le cadre d'une action globale autour du thème « la Semaine des éco-citoyens ». La Maison de justice et du droit de Marne a activement participé à cette manifestation. A cette occasion, trois volets ont été abordés :

- la sécurité alimentaire : une information a été apportée sur la sécurité alimentaire ainsi que sur la réglementation en matière d'OGM. L'accent a été mis sur les différents logos et labels qu'on peut trouver sur les produits alimentaires et les emballages. Le but était de permettre aux personnes d'apprendre à les reconnaître et de différencier les labels officiels des autres.

- le droit de l'environnement : une plaquette d'information a été réalisée afin de rendre compte de la manière la plus complète possible du champ d'intervention du droit en matière d'environnement (principe « pollueur - payeur », principe de précaution, protection du littoral, des espaces naturels, nuisances sonores, etc.).

- le civisme : l'objectif était de rappeler les règles en matière de civisme concernant le bruit, les déchets ou la circulation routière.

Depuis cette manifestation, des plaquettes relatives au droit de l'environnement et à l'éco-responsabilité sont mis à la disposition du public de la Maison de justice et du droit.

Développement et intégration des missions dans le cadre de l'Agenda 21 Marne et Chantereine

Les missions d'accès au droit et d'aide aux victimes de la Maison de justice et du droit de Marne et Chantereine s'intègrent dans plusieurs enjeux identifiés dans le cadre de l'Agenda 21.

Ainsi, la Maison de justice et du droit s'inscrit dans le développement d'une vie de proximité. Distant de la Maison de justice et du droit de Meaux et du tribunal d'instance de Lagny-sur-Marne, la Maison de justice et du droit de Marne et Chantereine permet aux justiciables de pouvoir trouver les réponses qu'ils recherchent à côté de leur domicile.

De plus, face à une société de plus en plus complexe, les habitants souhaitent connaître leurs droits et les démarches à accomplir pour les faire valoir. La Maison de justice et du droit leur permet de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, de faciliter leur accès au droit et à la justice, de leur apporter un soutien matériel, moral et judiciaire. Elle offre ainsi plusieurs services afin de répondre au mieux aux attentes des justiciables : accueil par des agents d'accès au droit, permanences d'avocats et d'associations spécialisées, conciliateur de justice. Les missions de la Maison de justice et du droit répondent à l'enjeu relatif au partage des savoirs et de l'information.

Enfin, les actions de partenariat (participations à des manifestations et interventions dans les établissements scolaires) permettent de développer la citoyenneté sur le territoire communautaire.

Un développement progressif des moyens

Une identité clairement affirmée en matière de communication

Suite au travail de diagnostic mené en matière de communication sur l'année 2006 et à la mise en œuvre d'un plan de communication adapté aux enjeux du projet intercommunal et des missions confiées à Marne et Chantereine, la communauté de communes a adopté au cours de l'année 2007 une identité visuelle claire et visible.

Cette identité, traduite dans une charte graphique déclinable sur différents supports, s'est affirmée sur les différents moyens de communication internes et externes de Marne et Chantereine produits ou créés au cours de l'année 2007 : magazine, guides (des bibliothèques, des piscines, des entreprises, du réseau musique), affichage événementiel, signalétique école de musique de Courtry, papier à lettre, invitations, notes, présence sur les salons et manifestations où la communauté de commune fut présente, etc.

Un cahier des charges a été rédigé et un marché a été lancé pour doter la communauté de communes d'un site Internet répondant aux enjeux de la communication et de la participation en matière de « web ».

Pour répondre aux enjeux de communication qu'impose l'ambition des compétences assurées par Marne et Chantereine et afin d'assurer le bon déroulement du plan de communication, un poste de chargé de la communication a été créé.

Des ressources humaines importantes du fait des transferts

Au 1^{er} janvier 2007, des services importants ont été transférés à la Communauté de Communes Marne et Chantereine :

la totalité des personnels des centres nautiques comme des conservatoires de musique des communes de Chelles et de Vaires sur Marne, ainsi que la totalité des personnels dépendant des municipalités dans les des bibliothèques des quatre communes ont été transférés.

Cela a représenté le transfert vers la communauté de 56 agents de la ville de Chelles, 22 de la ville de Vaires-sur-Marne, 2 de la ville de Brou-sur-Chantereine et 2 de Courtry.

Divers recrutements ont eu lieu notamment un agent de maîtrise et une équipe de 5 agents sous contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour l'entretien des espaces naturels.

Pour la rentrée scolaire 2007, un travail d'harmonisation a été effectué sur les emplois des enseignants des écoles de musique. Harmonisation aussi bien au niveau statutaire que sur la rémunération. Ce travail a permis notamment le passage de 34 agents du statut de vacataires à celui de contractuels non titulaires.